

Pilon, Reed, Robert (Rouville), Robert (St-Jean), Robillard, Séguin, Tanguay, Thériault, Tourigny, Vilas, Walker, Walsh.—50.

Le gouvernement s'opposait donc : 1°. à exempter de taxes toute succession en ligne directe ou entre mari et femme dont la valeur n'excédait pas \$10,000.00; 2°. à exempter toute part d'héritage dans n'importe quelle succession en ligne directe ou entre mari et femme lorsque la valeur nette de cette part d'héritage n'excéderait pas \$3,000.00.

Au commencement de la session 1912, Monsieur Cousineau, député de Jacques-Cartier, proposait une motion et demandait la réduction des taxes qui pèsent trop lourdement sur le peuple.

Monsieur Gouin et tous ses députés dociles, votaient encore contre cette motion.

Ce ne fut qu'à la fin de la session, lorsque Monsieur Gouin fut définitivement décidé d'en appeler au peuple, que, pris à la gorge, par la crainte du verdict populaire, il se décidait enfin à présenter un projet de loi exemptant de taxes les successions en ligne directe, dont la valeur n'excédait pas \$15,000.00.

Mais comme pour les autres projets de loi, son manque de générosité prit encore le dessus; il refusa d'accorder à l'opposition la seconde demande qu'elle faisait, c'est-à-dire d'exempter de taxes toute part d'héritage dans n'importe quelle succession, lorsque cette part d'héritage n'excéderait pas \$3,000.00.

MOTION DE M. BERNARD

Monsieur Bernard, député de Shefford, proposait en amendement la motion suivante, le 12 mars 1911.

(Voir Procès-verbaux Ass. Législative, p. 479).

"Que, tout en consentant à la troisième lecture de ce bill, cette Chambre croit devoir inviter le gouvernement à faire amender sa mesure, ou à en présenter une autre, exemptant également de taxes toutes parts d'héritages en ligne directe ou entre mari et femme, dont la valeur nette n'excède pas \$3,000.00, au cas de partage d'une succession s'élevant à plus de \$15,000.00.

Cette motion en amendement étant mise aux voix, est rejetée par la division suivante :

POUR:—MM. Bernard, Cousineau, D'Auteuil, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Lavergne, Patenaude, Plante, Sauvé et Sylvestre.